

## **AVIS PUBLIC**

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.049

Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, de Saint-Léonard, d'Ahuntsic-Catierville et d'Anjou, demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2019, le projet de Règlement R.R.1562.049;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le MARDI, 9 AVRIL 2019, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier diverses dispositions en lien avec la localisation des cases de stationnement hors rue et le gazonnement en marge avant principale pour un usage résidentiel.

Ce projet de règlement contient cinq (3) dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 mars 2019.
La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate